

**VILLE DE
RIORGES**

N° 3_14

OBJET :

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **4 JUILLET 2019** - 20 h 00

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 5 juillet 2019.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 22 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, André CHAUVET, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Jacqueline RUBLON *conseillers municipaux.*

Absents avec excuses :

Jacky BARRAUD, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Alain ASTIER, Christian SEON, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Guy CONSTANT, Monique VIAL *conseillers municipaux.*

Absente sans excuses : Florence COLOMB

Secrétaire élue pour la durée de la session : Michelle BOUCHET

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Jacky BARRAUD	Michelle BOUCHET
Stéphane JEVAUDAN	Pierre BARNET
Alain ASTIER	Bernard JAYOL
Christian SEON	Roland DEVIS
Blandine LATHUILIERE	Isabelle BERTHELOT
Elodie PINSARD-BARROCAL	Véronique MOUILLER
Chantal LACOUR	Martine SCHMÜCK
Suzanne LACOTE	Andrée RICCETTI
Guy CONSTANT	Martine LAROCHE-SZYMCZAK
Monique VIAL	Jacqueline RUBLON

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élue absente sans pouvoir (Florence COLOMB)

**CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN
AUPRES D'OPHEOR
APPROBATION**

Eric MICHAUD, adjoint, délégué à la vie associative et au sport, expose à l'assemblée :

"Dans le cadre de l'aménagement du secteur du Prieuré et en particulier du local de la Pétanque du Vieux Beaulieu, il est apparu nécessaire de régulariser une propriété foncière communale.

En effet, l'emprise foncière du parc correspond également à la cour du bâtiment géré par OPHEOR, situé au 194 rue Jean Plasse. Il convient de détacher cet espace de la propriété communale, s'agissant de la parcelle cadastrée numéro 163 section AR d'une superficie de 156 m².

Un arpentage a été réalisé le 12 mars 2019 par monsieur Vincent GRANDEAU, géomètre-expert de la société ADAGE, permettant la réunion des parcelles 114 et 132 de la section AR, créant la parcelle 162 de la section AR pour être divisée, créant les nouvelles parcelles dont AR 163.

France Domaine a donné son avis sous la référence 2019-42184V0882. Un accord amiable pour une cession à 1,00 € (UN EURO) a été trouvé et l'avis n'a donc pas été suivi au titre du caractère de régularisation de l'opération foncière.

Les frais d'acte seront répartis pour moitié entre les parties."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la vente amiable de la parcelle précitée auprès d'OPHEOR ;
2. autorise le maire à signer l'acte authentique qui sera passé en l'étude de maître VIAL, notaire à ROANNE (42).

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 15 juillet 2019

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN